Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20200928-MODdel20-280920-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 20	Conseil Municipal du Lundi 28 septembre 2020
Service des Sports	Domaine de compétence : 7- Finances locales

Le Lundi vingt huit Septembre deux mille vingt à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 21/09/2020

Membres présents : 32 puis 31 (Mr Jean-Pierre LAMOUR a quitté l'assemblée à 19 h 20)

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 1

Nombre de votants : 32 puis 31 (Mr Jean-Pierre LAMOUR a quitté l'assemblée à 19 h 20)

Affiché le 30/09/2020

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, **Adjoints,** Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Xavier BRASSART, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, **conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Aurore WACOGNE, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Justine GOSSELIN à Madame Catherine SIBILSKI.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Votants : 32 puis 31 (Mr Jean-Pierre LAMOUR a quitté l'assemblée à 19 h 20)

Secrétaire de séance : Monsieur René BONVOISIN

Objet : Création d'une nouvelle activité à destination des jeunes enfants- cours de Babygym – Proposition de tarif.

Rapporteur : Mme Dominique DELSAUX, Adjointe.

Synthèse de la délibération :	Création d'une activité à destination des jeunes enfants de 2 ans et ½ à 5 ans- Babygym- dans le quartier de la renaissance et proposition de tarif

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la commission n°1 « Grandir, réussir et bien vivre ensemble » du 31 août 2020,

Considérant qu'il est intéressant de proposer une activité capable d'améliorer

l'éveil et la motricité pour les jeunes enfants dans un lieu dédié et sécurisé et qu'ainsi le service des Sports de la commune encadrera une activité physique et sportive à toutes les tranches de la population,

Considérant que cette activité est non seulement une activité d'éveil mais aussi un moyen de privilégier le lien parent-enfant et son bien-être,

Considérant que la ville d'Etaples emploie des éducateurs sportifs territoriaux capable d'encadrer l'activité « Babygym »,

Considérant qu'il y a lieu de délibérer un tarif pour une période d'un trimestre pour cette activité sachant que la gratuité est de principe pour les personnes issues des quartiers Politique de la Ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le tarif de 15€ (quinze euros) pour un trimestre (de vacances scolaires à vacances scolaires)

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 30 Septembre 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

VILLE D'ETAPLES SUR MER

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.